

Parcours vers un métier Agent Thermal

Mis à jour le 14 février 2024

Conditions d'entrée et prérequis

- Avoir un projet professionnel valide à l'entrée en formation.
- Savoir lire, écrire et compter.
- Ne pas avoir de contre-indications médicales avec l'exercice du métier.

Public visé

12 demandeurs d'emploi éligibles aux critères de la région Grand Est avec un projet professionnel validé.

Rythme

Temps plein

Durée en centre

463 heures

Durée en entreprise

210 heures

Validation

Certification Agent thermal (niveau 3)
Certificat de réalisation

Certification

Non

Modalités d'évaluation

Evaluations formatives et certificatives durant la formation en centre et en entreprise.

Entrée et sortie permanente

Non

Objectifs professionnels

L'agent thermal prend en charge les curistes dans les unités de soins thermaux des établissements thermaux. Il délivre les soins thermaux à l'exception des soins administrés par les professionnels de santé et assiste les curistes dans les soins thermaux qu'il réalise en autonomie. Il exerce son activité conformément aux prescriptions médicales dans le respect des directives et protocoles en vigueur. L'activité de l'agent thermal s'exerce en autonomie sous la responsabilité d'un responsable des soins ou de service.

Contenu

- Accueil et dynamique de groupe / Bilans intermédiaires et finaux : 10h
- Réaliser des soins thermaux prescrits par le médecin dans le respect des protocoles en vigueur dans l'établissement : 175h
- Transmettre les informations et organiser son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle : 28h
- Etablir une communication adaptée aux différents types de curistes accueillis dans l'établissement : 77h
- Accompagner les curistes lors des soins thermaux en utilisant les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité : 58h
- Mettre en oeuvre les techniques d'entretien des cabines et des équipements propres à l'établissement : 49h
- Remise à Niveau et Suivi individualisé : 48h
- Techniques de Recherche d'Emploi et Mon Orient'Est : 18h
- Période d'application en entreprise : 210h

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel et en distanciel alliant théorie et pratique.
- Période d'application en entreprise.

Profil des intervenants

Formateurs de GRETA-CFA expérimentés et validés par la Délégation Régionale Académique à la Formation Professionnelle Initiale, Continue et à l'Apprentissage

Délais et modalités d'accès

Entretien et tests de positionnement préalables à toute entrée en formation

Financements possibles

Formation financée par la Région Grand Est

Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Réseau

Parcours vers un métier Agent Thermal

- GRETA-CFA Lorraine Sud
- Lycée André Malraux 13 rue de l'Épinette - BP 20160
88200 REMIREMONT
- greta-lorraine-sud@ac-nancy-metz.fr
- 03 29 62 53 56